



Effacement du casier judiciaire b2

Par **miroy**, le **17/02/2009** à **14:08**

Bonjour, rnvola j ai ete condamné le 12 janvier a la suite d un accident de voiture sous l emprise d alcool a 2 mois de prison avec sursis et désirant rentrer dans la marine nationale en septembre de cette année il me faut un casier judiciaire volet B2 vierge c est pourquoi je voudrais savoir ou je dois m adresser . J ai lu sur plusieurs topics qu il fallait s adresser au procureur du tribunal qui m a jugé mais j ai aussi entendu parler d un organisme qui gere ça a nantes donc je ne sais pas trop . Si vous pouviez me renseigner ainsi que me dire ou trouver un exemple de lettre merci

Par **julius**, le **21/02/2009** à **09:59**

Bonjour,rnrnMERci Google ;)rnrn<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10062&ssrubrique=10200&article=11172>

Par **fabfab**, le **06/07/2009** à **11:40**

salut miror.rnil faut que tu face ta demande d'effacement de casier judiciere au palais de justice ou tu a eu ton jugement, plus precisement au service d'execution des peines.rndans ta demande il faut joindre une lettre et une photocopie de ta carte d'identitee.rnensuite il y aura une enquete d'honorabilitee au poste de police e ton lieu de residence.et a la fin tu auras une audience avec le magistrat ou au juge d'application des peines.rnj'epere que ca t'aide ra et bonne chance pour la suite

Par **fabfab**, le **06/07/2009** à **11:44**

je suis dans le meme cas que toi car je devais reprendre mes etudes dans l'animation en septembre mais je crois que c mort car la prochaine commision et en septembre et apres le dossier met entre trois a quatre mois mais apres ca depend peut etre des regions.pour les lettre je n'en est pas trouver mes ci tu galere vraiment je pensse qu'un avocat commis d'office peut t'aider

Par **max2ndg**, le **21/01/2012** à **11:26**

Bonjour à tous, rnrnMerci pour les témoignages déposés cela permet d'y voir un peu plus clair,rnrnJe suis dans le même cas que certains d'entre vous à savoir que pour accéder à une offre d'emploi je dois faire effacer la mention qui porte à mon casier B2 (suspension de permis) rnrnLa personne de l'administration qui doit m'embaucher m'a indiqué que cette démarche pouvait prendre jusqu'à trois mois. Sauf recours à un avocat qui ferait accélérer les choses. rnrnJ'aimerais avoir combien de temps un avocat met pour régler ce genre d'affaire ? rnrnMerci d'avance pour vos retours,